



Loudéac, le 10 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Survol et niché d'étourneaux sur Loudéac.

Comme de nombreuses villes, notamment Quimper, Loudéac subit le couloir de migration des étourneaux comme chaque hiver. Ceux-ci occupent les cultures des campagnes environnantes la journée et se nichent à la tombée de la nuit vers les lumières de la ville à l'abri des prédateurs, dans les arbres les plus touffus du centre-ville, souvent des résineux. Ce phénomène se produit dans toute l'Europe entre novembre et février, au crépuscule. Sur notre bassin local, cette forte migration a lieu entre la mi-décembre jusqu'à la mi-janvier selon la météo.

Il s'agit donc d'un phénomène naturel qui n'est pas sans susciter des désagréments pour les riverains, entre le bruit et les fientes à l'arrivée et au départ des étourneaux selon leur itinéraire de survol.

Même si le domaine public est ponctuellement concerné par ces nichées, force est de constater que de nombreux résineux sont implantés sur le domaine privé. La mairie invite régulièrement les propriétaires concernés et certains établissements publics à procéder à un élagage des branches de ces arbres, notamment en réduisant de manière conséquente leur taille. Il est également conseillé de couper les branches trop proches les unes des autres afin d'éviter le séjour nocturne des étourneaux et donc leurs désagréments. Sans présence de péril ou de surplomb du domaine public, il est difficile d'y contraindre ces propriétaires.

Quelques solutions existent comme l'effaroucheur d'étourneaux. Il s'agit d'un appareil qui diffuse des cris d'autres oiseaux prédateurs pour les faire fuir. Mais l'on constate, d'une part, une habitude des étourneaux à la diffusion cyclique de ces cris. D'autre part, il faut trouver un lieu où un riverain accepte de l'installer à son domicile et le déclencher régulièrement le soir et disposer d'un appareil suffisamment puissant pour permettre une large diffusion sonore.

Des tirs d'effarouchements peuvent également être effectués à la tombée de la nuit. Le service de Police Municipale procède ponctuellement à ce type de tirs, principalement sur les espaces relevant du domaine public, pouvant causer des désagréments à proximité des établissements hébergeant des personnes âgées, par le bruit qui est susceptible de gêner leur tranquillité.

Afin de tenter d'agir contre les désagréments rencontrés actuellement sur Loudéac, des tirs d'effarouchement seront effectués ces lundi 14 et mardi 15 janvier à la tombée de la nuit.

Il convient cependant de rappeler que ces opérations d'effarouchement n'ont pour seul effet sur ces oiseaux que de chercher un nouvel abri à quelques centaines de mètres dans d'autres arbres jusqu'à la chute complète des feuilles. Ensuite, les oiseaux chercheront un nouvel abri, cette fois dans des sapins, d'où la nécessité pour les propriétaires d'entretenir leurs arbres, par un élagage régulier ou de procéder par leurs propres moyens à l'effarouchement des étourneaux.

Patrice DEBOIS,
Chef de service de Police Municipale

Contact presse

Mairie de Loudéac – Service communication
tél. : 02 96 66 85 15 / 06 42 16 21 10
email : g.dorge@ville-loudeac.fr